

CFF ET CFF CARGO

Le compte n'est pas bon : les salaires doivent augmenter

Vivian Bologna
vivian.bologna@sev-online.ch

Les mots sont durs et le mandat clair. La conférence CCT CFF/CFF Cargo a donné mandat à la délégation du SEV de négocier une hausse salariale, en particulier pour les revenus les plus bas. Elle a aussi signifié avec vigueur l'attachement à l'invalidité professionnelle! Pas question de la péjorer!

«Les CFF ne sont pas si sociaux que cela. Ils s'attaquent aux plus faibles.» «On se fait tondre sur les salaires et sur la Caisse de pensions on se fait tondre encore plus! On doit se mobiliser tous ensemble!» «Et si on renonçait au respect de la paix du travail et faisons grève?» «Les postes de réinsertion diminuent. Les hausses du coût de la vie nous frappent de plein fouet. Il faut maintenant que ça bouge!»

Les délégué-e-s de la conférence CCT CFF / CFF Cargo qui ont siégé le 6 septembre à Berne n'ont pas mâché leurs mots à l'encontre de leur employeur pour exiger une compensation du renchérissement, mais pas seulement. «Les délégué-e-s ont clairement signifié que les salaires doivent aussi être valorisés, notamment pour ceux qui ont des bas salaires. Il a aussi été ques-

tion de la communication des CFF qui proposent désormais la plupart de leurs postes à 60% pour offrir d'autres modèles de travail. Cela n'a pas échappé aux délégué-e-s que travailler à 60% n'est que difficilement possible pour certains niveaux d'exigence», souligne Valérie Solano, vice-présidente du SEV, en charge des dossiers CFF et CFF Cargo.

Un mandat ouvert

Le mandat transmis par les délégué-e-s est ouvert. 96 personnes ont plébiscité, tandis que 12 personnes auraient voulu donner un mandat fermé avec un chiffre fixe. La délégation de négociation a donc une marge de manoeuvre pour les pourparlers avec les CFF: «Le renchérissement doit être couvert, les salaires réels doivent augmenter et en plus un montant doit être dévolu pour nourrir la part variable dévolue au système salarial», poursuit Valérie Solano.

Si le renchérissement est actuellement en Suisse autour des 3,5%, on ne sait évidemment pas où il sera dans quelques mois. A cela s'ajoute des hausses moyennes de 10% des primes maladies qui seront dévoilées fin septembre.

Sacro-sainte invalidité professionnelle

Les trois mesures d'économies sur le dos du



Le personnel, en particulier celui qui gagne moins, doit bénéficier de hausses salariales.

personnel ont aussi été au coeur des discussions. Bien que suspendues par les CFF, les délégué-e-s ont réaffirmé leur opposition à ces mesures, notamment en lien avec les pertes salariales qu'elles induiraient. Pour mémoire, les CFF ont résilié le contrat avec la Caisse de pensions concernant l'invalidité professionnelle dont ils souhaitent renégocier l'accès avec les syndicats et les associations professionnelles. «Il n'y a rien à négocier. Il faut maintenir cette invalidité professionnelle en l'état. Ce sont des acquis.» Tel était l'avis largement partagé par l'assemblée. Pour Valérie Solano, il est toutefois nécessaire de discuter «car comme le contrat est résilié, dès le 1er janvier 2023 ce sera le vide».

L'assemblée a donc réaffirmé que les deux mesures d'économies (hausse des cotisations risques et hausse de la participation aux coûts de maladie) devaient être définitivement retirées par les CFF. Elle a donné mandat au SEV de négocier le maintien de l'assurance invalidité professionnelle.

Le soutien de Giorgio Tuti

Cette conférence CCT était probablement la dernière du président sortant Giorgio Tuti. Il a tout d'abord rappelé que la hausse des prix frappent tous les pays avec des hausses du coût de

la vie chez nos voisins qui sont encore plus élevées qu'en Suisse (7% en France et en Allemagne, 8% en Italie) et que cette lutte pour le renchérissement devait être menée aux CFF aussi!»

«Votez deux fois non et appelez à voter autour de vous»

Il a aussi lancé un vibrant appel contre AVS 21 et enjoint les délégué-e-s à voter 2xNON et à motiver leur entourage! «On nous dit que c'est une question d'égalité. On ne peut parler d'égalité alors que les femmes ont une rente globale 1/3 plus faible que les hommes déjà actuellement. Et il est nécessaire aussi de prendre conscience de l'enjeu qui est au centre de cette réforme: l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans pour tout le monde, voire au-delà. Par ailleurs une initiative prévoit d'adapter les rentes aux rendements financiers. Cela alors que les retraité-e-s ont des charges fixes. Et en ce moment ces charges augmentent! On assiste donc à une péjoration des rentes. Nous, ce qu'on demande, c'est la 13e rentes AVS à financer grâce à une partie des bénéficiaires de la BNS.»

En guise de conclusion, il a rappelé qu'il serait aux côtés des cheminots et cheminotes lors de manif: «Avec un drapeau SEV bien sûr!»

Tonnerre d'applaudissements!

+

-

L'initiative populaire du PSS et des Verts intitulée «pour une politique climatique et énergétique équitable: investir pour la prospérité, l'emploi et l'environnement (initiative Fonds pour le climat)», veut obliger les autorités à lutter contre le réchauffement climatique. Il est prévu d'investir chaque année entre 0,5% et 1% du PIB dans la rénovation écologique de la Suisse. Cela permettra de créer des emplois de qualité, de renforcer l'économie locale et de développer les transports publics de manière globale.

Les femmes perçoivent en moyenne des rentes de vieillesse 34% plus basses que les hommes, comme le Conseil fédéral l'a confirmé dans un rapport récemment. Les partisans d'AVS 21 font valoir que la situation scandaleuse des femmes dans le 2e pilier va rapidement s'améliorer. Or, la commission en charge de la réforme LPP aux Etats vient de repousser ses travaux. **Elle attend le vote sur AVS 21...** En résumé, il faut se prononcer sur une péjoration pour les femmes sans savoir ce qui les attend dans la LPP. Ayons confiance.



AVS À 65 ANS
LE 25 SEPTEMBRE C'EST
NON!

PHILIPP HADORN répond

Swiss doit payer

? Pourquoi SEV-GATA renonce à déposer plainte contre Swiss pour l'application de la CCT de crise pour le personnel au sol?

Au début du chômage partiel dû à la pandémie de coronavirus, Swiss a demandé des négociations pour tenter de baisser ses coûts. En janvier 2021, avec la CCT de crise nous avons mis sous toit un «paquet d'économies», et nous nous sommes engagés avec succès pour obtenir des aides de la Confédération et des prolongations des indemnités versées en cas de réduction de l'horaire de travail. En guise de «remerciement», Swiss resp. son nouveau CEO a annoncé en mai 2021 des licenciements de masse. L'application de la CCT de crise avait un but précis (pas de licenciements), une condition préalable (seulement après la fin du chômage partiel légal), une limite dans le temps et une réglementation du «payback» après avoir surmonté la crise.

Au 1er mars 2022, au moment où l'on a constaté un redressement de la situation dans la branche et simultanément de graves sous-effectifs, Swiss a appliqué la CCT de crise. Comme Swiss a ignoré notre protestation nous avons préparé une plainte. Et quelques semaines plus tard, Swiss a annon-

cé que toutes les dispositions liées à la crise seraient supprimées à la fin de l'année.

Voilà maintenant que Swiss nous propose de réduire de moitié le «payback» convenu qui devait se monter à 2500 fr. par poste à temps complet, soi-disant parce que la CCT de crise n'a été appliquée que 10 mois et que de ce fait, seulement la moitié des économies prévues a pu être réalisée. Si toutes les conditions avaient été remplies une durée maximale de 28 mois aurait été possible, ce qui aurait engendré des économies de 5000 fr. par poste à temps complet.

SEV-GATA a analysé la situation: l'application illicite de la CCT de crise amène en réalité un avantage pour nos membres grâce aux réglementations convenues pour le «payback». Les sacrifices concédés qui se montent actuellement à «seulement» 1800 fr. par poste à temps complet donnent droit à un versement de 2500 fr. de la part de Swiss. Pour cette raison, nous nous en tenons à l'accord passé et voulons que Swiss applique ce qui a été convenu. Nous renonçons à déposer notre plainte tout en veillant à ce que le paiement du payback par Swiss soit effectué correctement.

Philipp Hadorn est secrétaire syndical SEV et président de SEV-GATA. As-tu une question? Ecris-nous à journal@sev-online.ch